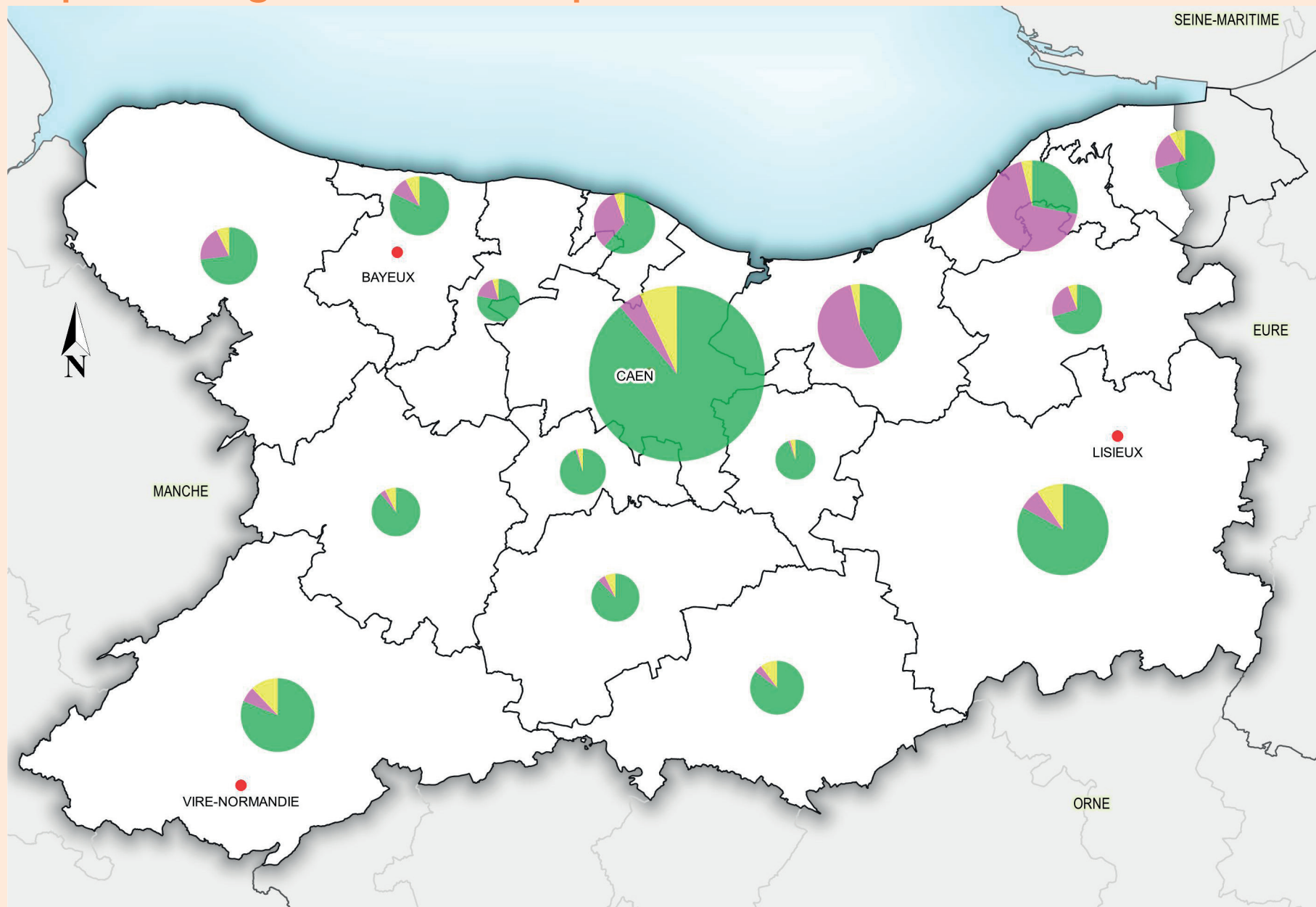


La situation du parc de logements

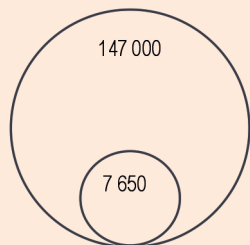
Le parc de logements en 2019 par intercommunalité

Les principaux enjeux en matière d'habitat varient au sein du département en fonction du type de territoire. Pour l'agglomération caennaise, les enjeux portent sur l'amélioration de la mixité sociale dans le parc existant ainsi qu'entre certaines communes, sur la polarisation de l'aménagement et sur la satisfaction des besoins de publics spécifiques, dans un contexte de périurbanisation constante depuis les années 70.

Pour les territoires situés en particulier dans l'Ouest et le Sud du département, l'enjeu est de répondre à une augmentation de la vacance de logement dans un marché immobilier détendu. Le phénomène se constate également dans les centres anciens, accentué par le dynamisme de la construction périphérique.



Nbre de logts en 2019



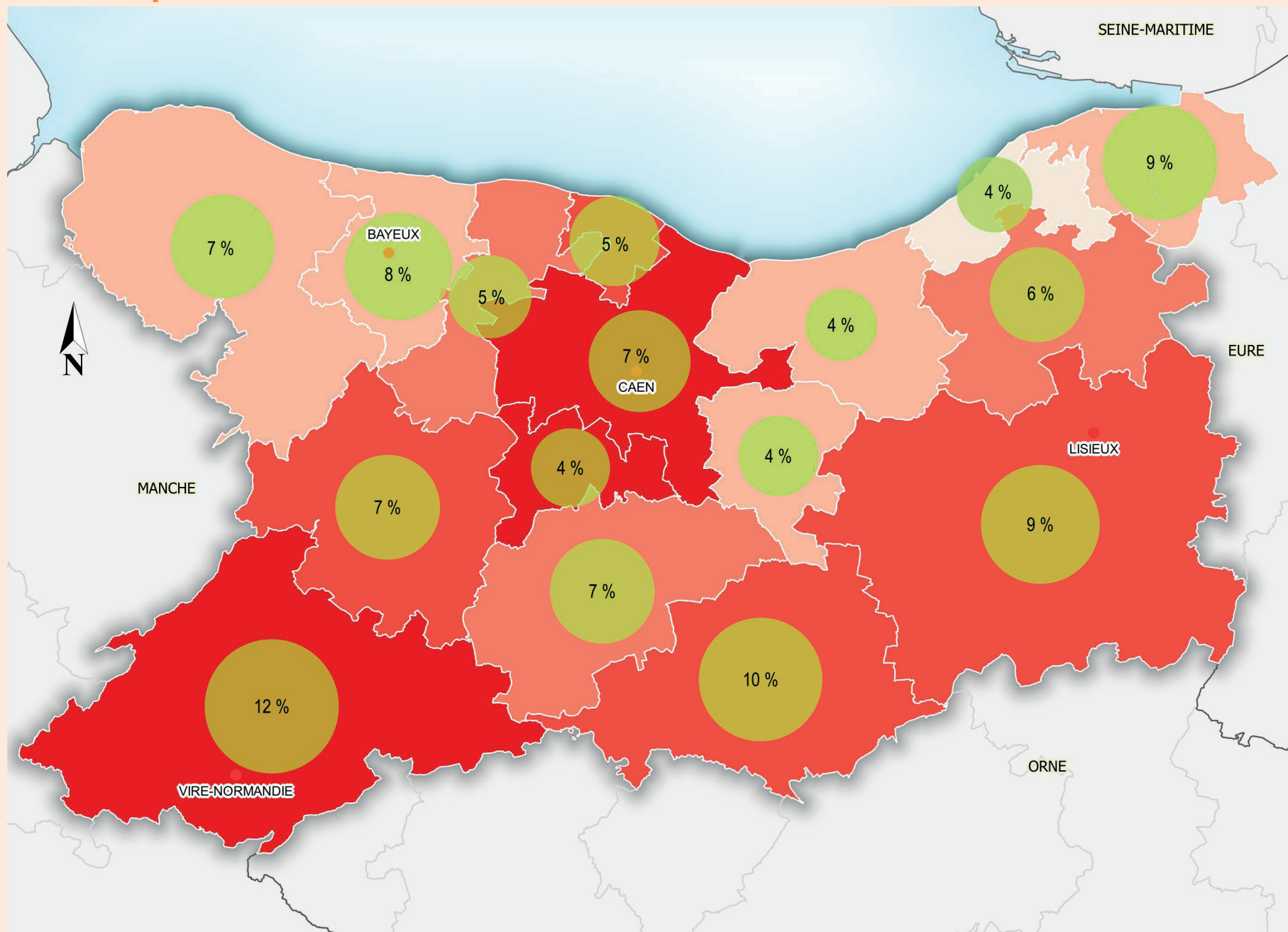
- Résidences principales
- Résidences secondaires et logements occasionnels
- Logements vacants

0 5 10 km

Sources : ©IGN-BD Carto© - INSEE

Part des logements vacants dans le parc et son évolution entre 2009 et 2019 par intercommunalité

Les territoires à l'intérieur des terres et à l'ouest du Calvados sont confrontés à une détente du marché, et à une moindre attractivité, d'où une vacance significative, notamment en centre-bourg. Ce phénomène mérite une attention particulière et la mise en place de dispositifs d'accompagnement de rénovation du parc existant.



Les logements vacants par commune en 2019

Le taux de logements vacants moyen dans le Calvados est de 7 %.

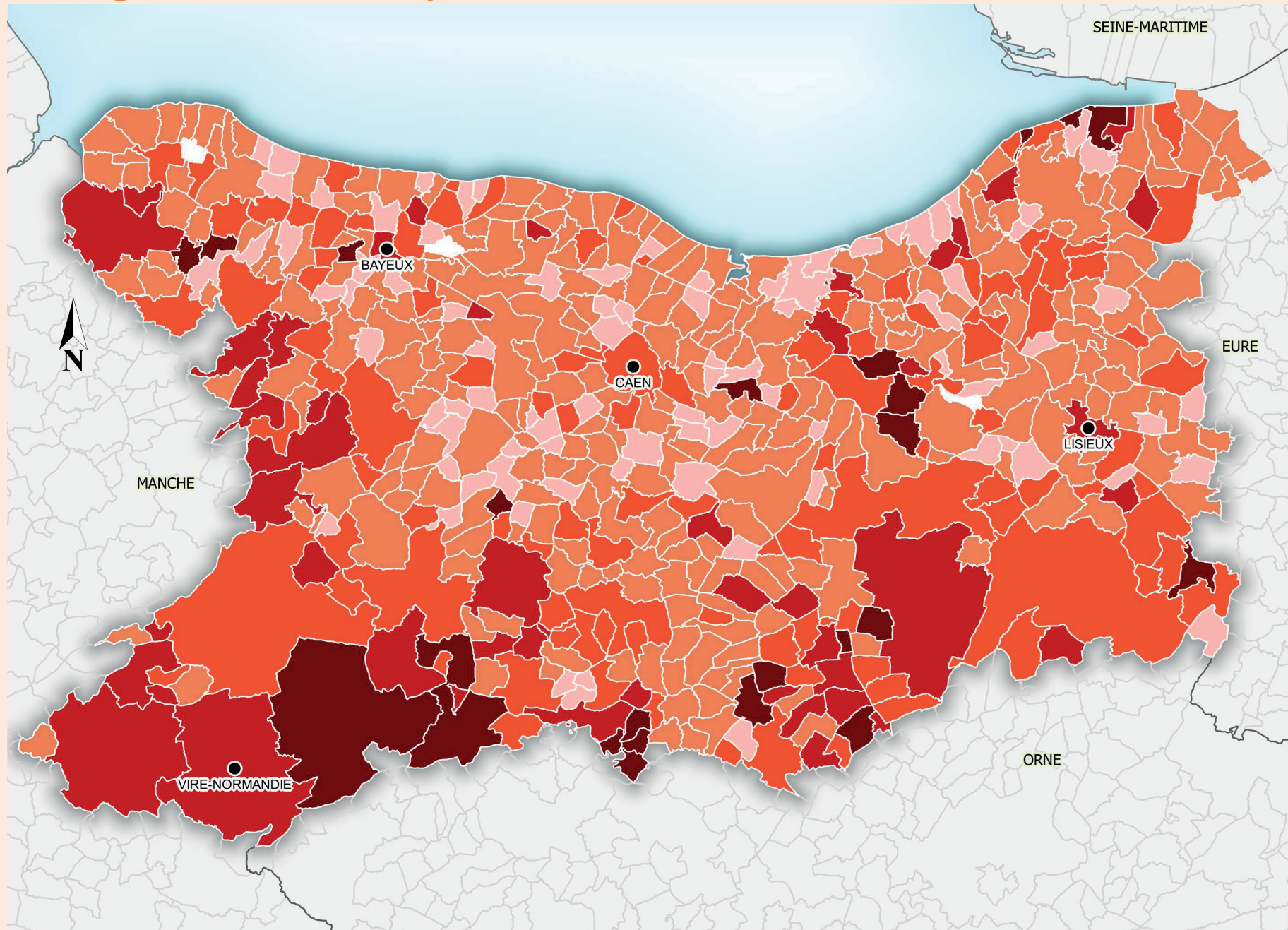
Taux de logements vacants

- Plus de 13 %
- De 10 % à 13 %
- De 7 % à 10 %
- De 3 % à 7 %
- Moins de 3 %
- Pas de logements

0 5 10 km

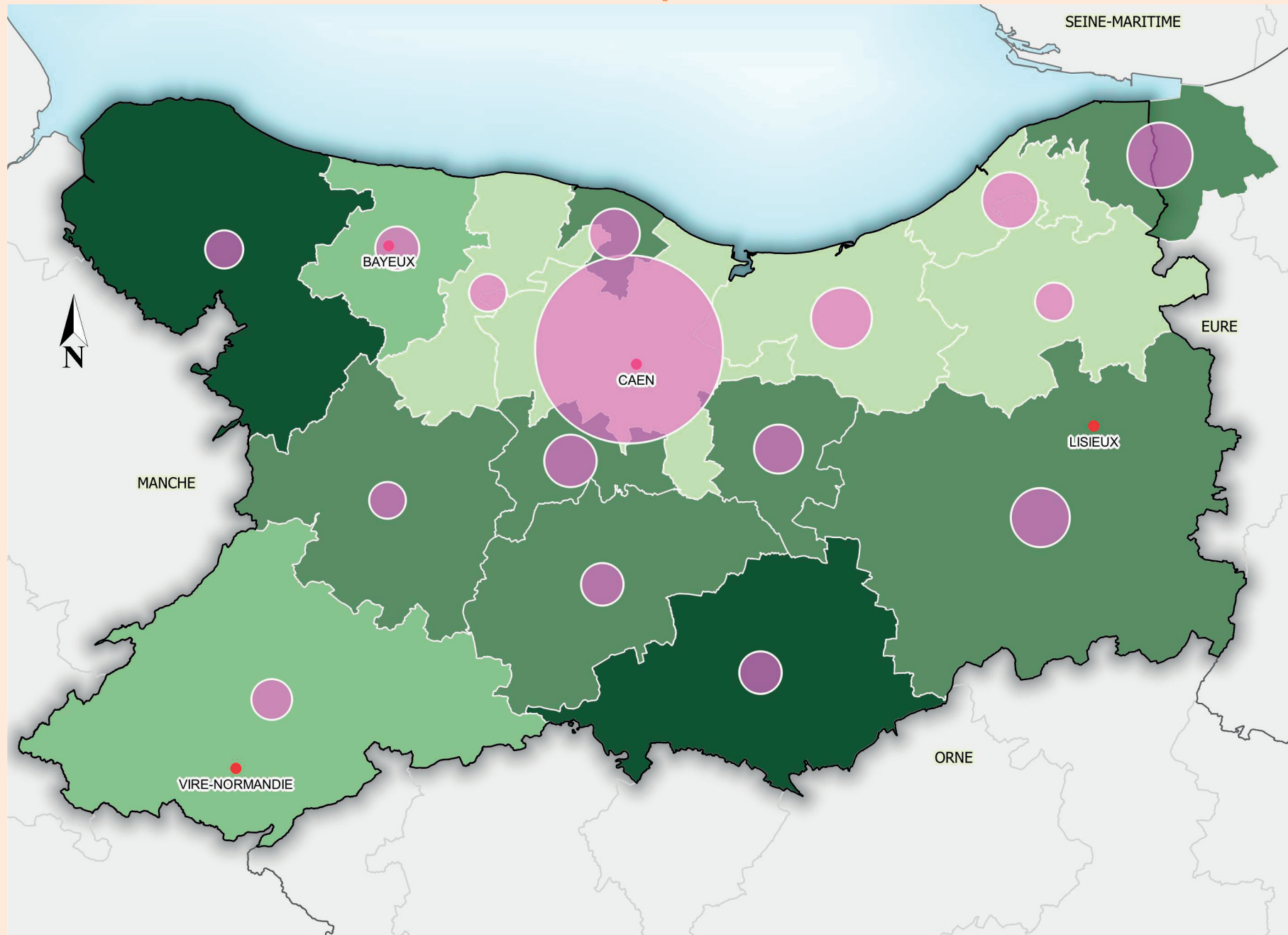


Sources : ©IGN-BD Carto® - INSEE

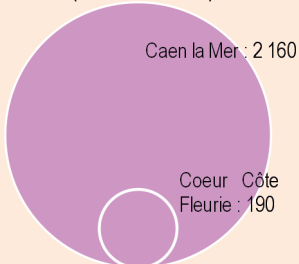


Tendance de la construction neuve par intercommunalité

La dynamique de production de logements neufs se concentre sur l'agglomération caennaise qui est confrontée à un phénomène de périurbanisation avec une forte demande dans les communes périphériques (1^{re} et 2^e couronnes) qui offrent une typologie d'habitat recherchée à prix plus abordable que dans le centre urbain.



Nbre moyen de lgts commencés sur les 3 dernières années (2020-2021-2022)



Taux d'évolution des logements commencés (*)

- de 30 à 46 %
- de 15 à 30 %
- de 0 % à 15 %
- de - 16 % à 0 %

(*) Taux d'évolution de la moyenne des trois dernières années par rapport à la moyenne des dix dernières années



Sources : ©IGN-BD Carto© - Sitadel 2

Le logement social

Le parc locatif social

Parc du logement social en 2022

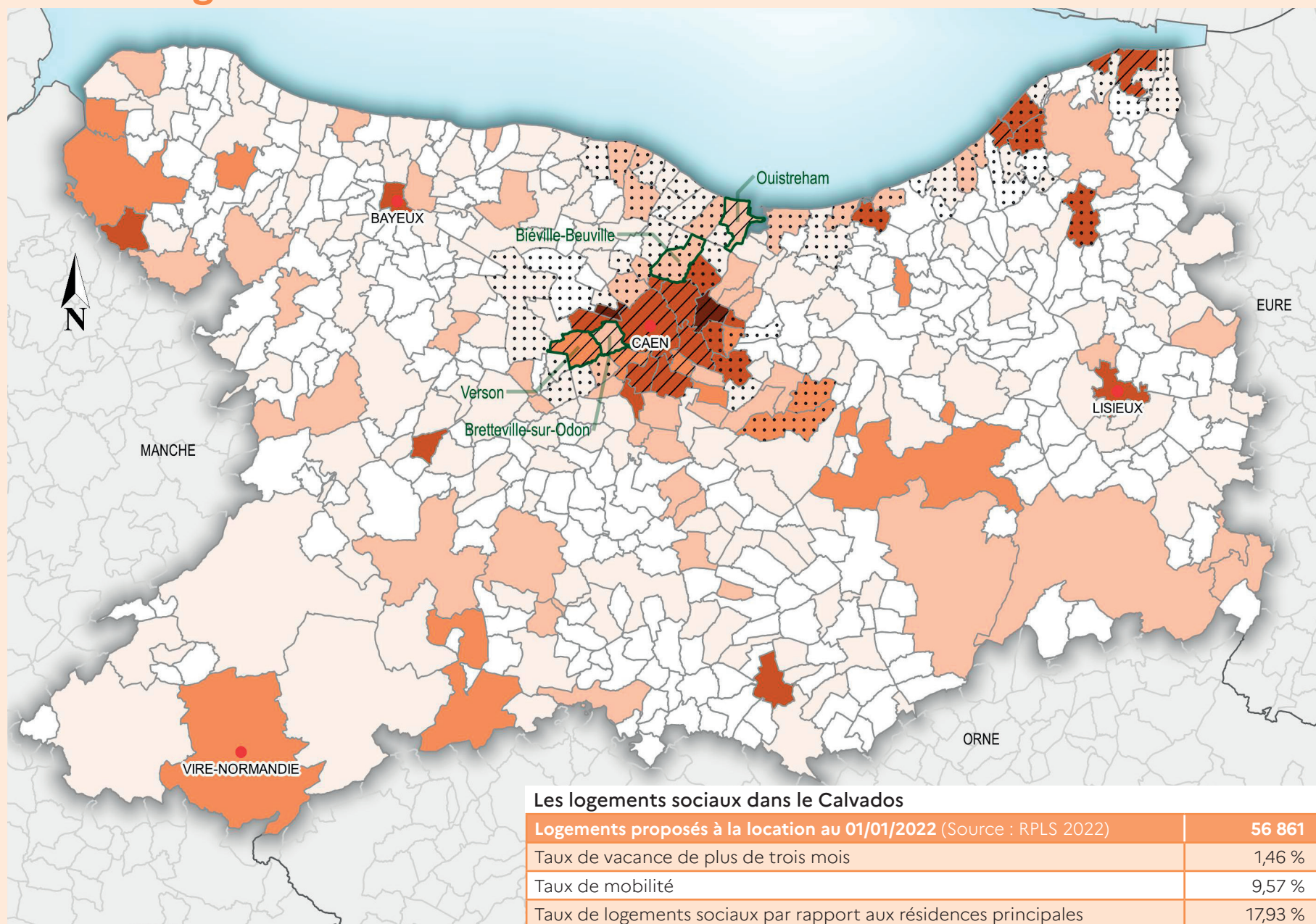
Le parc locatif social dans le Calvados représente plus de 60 000 logements, soit 19 % des résidences principales (20 % au niveau de la Normandie).

La DDTM priorise les aides à la pierre selon la localisation, la qualité des projets, les réponses apportées pour les ménages défavorisés et la typologie des logements (besoins en petits logements sociaux identifiés par exemple sur l'agglomération caennaise). Il s'agit également de soutenir des opérations d'acquisition-amélioration, afin d'accompagner la revitalisation des cœurs de ville.

Le zonage B1, B2 caractérise la tension du marché.

B1 : tension du marché élevée

B2 : tension assez élevée



Taux de logements sociaux

- > 50 %
- 25 à 50 %
- 20 à 25 %
- 10 à 20 %
- < 10 %

Pas de logt social

Pour les communes de Sannerville et Troarn, la donnée du logement social n'est pas disponible.

Zonages

B1

B2

Communes SRU déficitaires soumises à pénalités

0 5 10 km

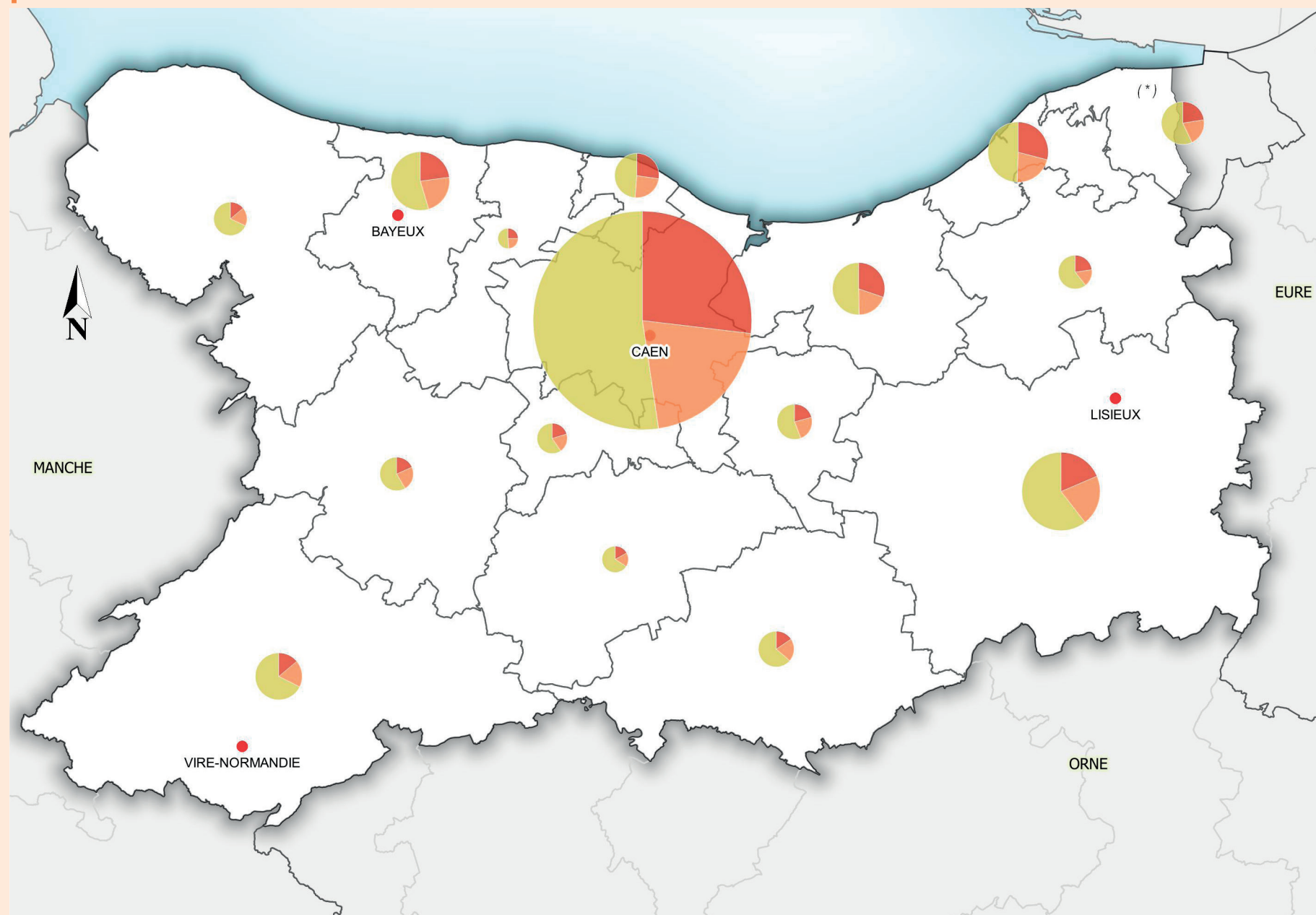
Sources : ©IGN-BD Carto® - RPLS 2022-INSEE 2019

Les logements sociaux dans le Calvados

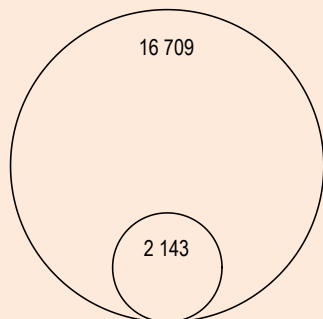
Logements proposés à la location au 01/01/2022 (Source : RPLS 2022)	56 861
Taux de vacance de plus de trois mois	1,46 %
Taux de mobilité	9,57 %
Taux de logements sociaux par rapport aux résidences principales	17,93 %

Répartition des demandes de logements sociaux au 31 décembre 2022 par intercommunalité

L'essentiel de la demande locative sociale se concentre sur l'agglomération caennaise qui connaît la plus forte tension, tout particulièrement pour les petits logements.



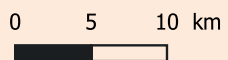
Nombre de demandes au 31 décembre 2022



Demandes par tranche d'ancienneté au 31 décembre 2022

- Moins de 1 an
- 1 an à moins de 2 ans
- 2 ans ou plus

(*) Pour la CdC du Pays de Honfleur Beuzeville, la demande ne porte que sur la partie calvadosienne.



Sources : ©IGN-BD Carto® - DDETS Calvados

OPAH et PIG en animation au 31/12/22

L'Agence nationale de l'habitat est partenaire des collectivités territoriales pour des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et de programmes d'intérêt général (PIG) d'une durée de 3 à 5 ans et opérateur de l'Etat dans la mise en œuvre de plans nationaux.

Dans le Calvados, depuis novembre 2022 (signature du PIG départemental énergie-autonomie) tous les territoires sont couverts par un dispositif opérationnel de l'Anah :

- Ex communauté de communes de l'Orbiquet : OPAH-RU (dans le cadre de l'AMI centres-bourgs)
- Centres villes de Lisieux, Livarot et St Pierre en Auge : OPAH RU
- Caen la Mer : PIG
- Cœur de ville de Vire-Normandie : OPAH-RU (dans le cadre du programme national Action Coeur de Ville)
- Centre ville de Bayeux et Port-en-Bessin-Huppain : OPAH-RU
- Reste du territoire de Bayeux Intercom : OPAH classique
- Vallées de l'Orne et de l'Odon : OPAH classique
- Reste du département : PIG énergie - autonomie



□ Communautés de communes

OPAH signées

■ OPAH classique

■ PIG

● OPAH RU (renouvellement urbain)

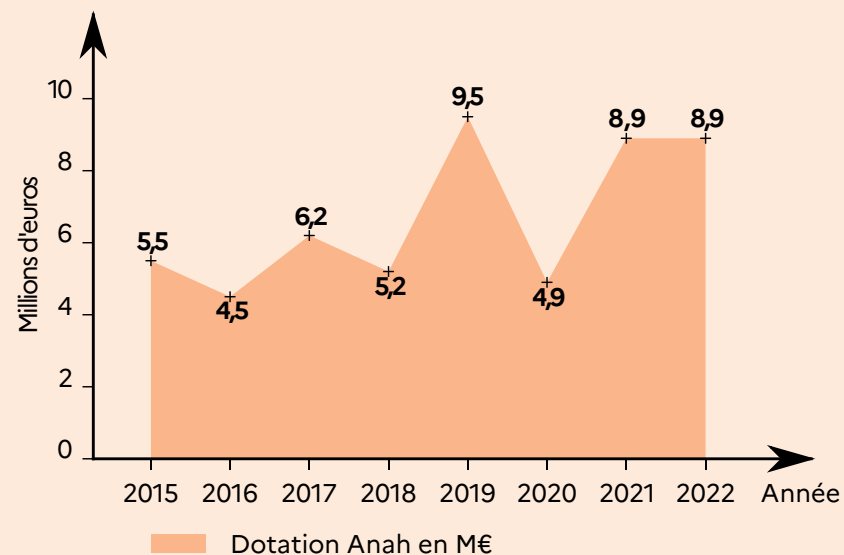
■ PIG départemental Autonomie-Énergie

0 5 10 km

Sources : ©IGN-BD Carto® - DDTM14

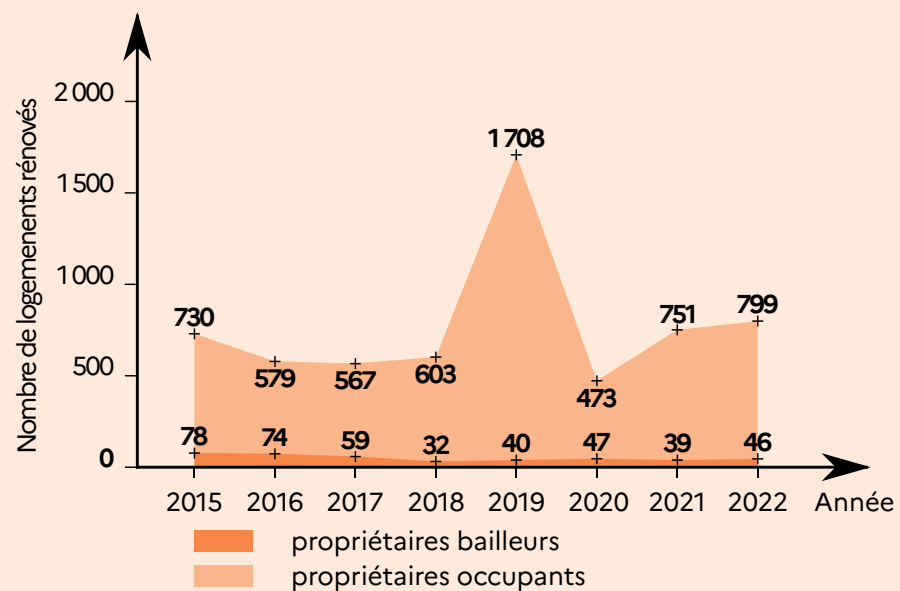
En 2023, plusieurs OPAH supplémentaires seront signées et un certain nombre d'études pré-opérationnelles devront commencer ou se poursuivre, notamment en lien avec le programme Petites Villes de Demain.

Évolution des logements rénovés avec des subventions ANAH



MaPrimeRénov' est non incluse (24,6 M€ en 2022).

Nombre de logements rénovés avec des subventions ANAH (hors MaPrimeRénov')

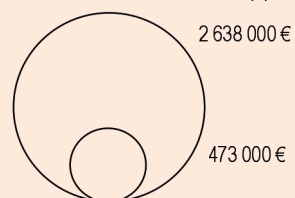


ANAH - Logements aidés en 2022 par type de propriétaire (hors MaPrimeRénov')

Près de 90 % de l'activité de l'Anah a concerné les propriétaires occupants : 799 logements aidés sur 909. Les autres interventions ont concerné les propriétaires bailleurs (46 logements) et les copropriétés (64 logements).

On relève une part significative de bailleurs dans les centres urbains (agglo caennaise, Lisieux, Vire...) tandis que les aides aux copropriétés se concentrent sur la ville de Caen.

Montants de subvention Anah (€)



- Propriétaires occupants
- Propriétaires bailleurs
- Syndicats de copropriété

(*) Pour la CC du Pays de Honfleur-Beuzeville, le bilan 2022 ne porte que sur la partie calvadosienne de la CC.

Département du Calvados

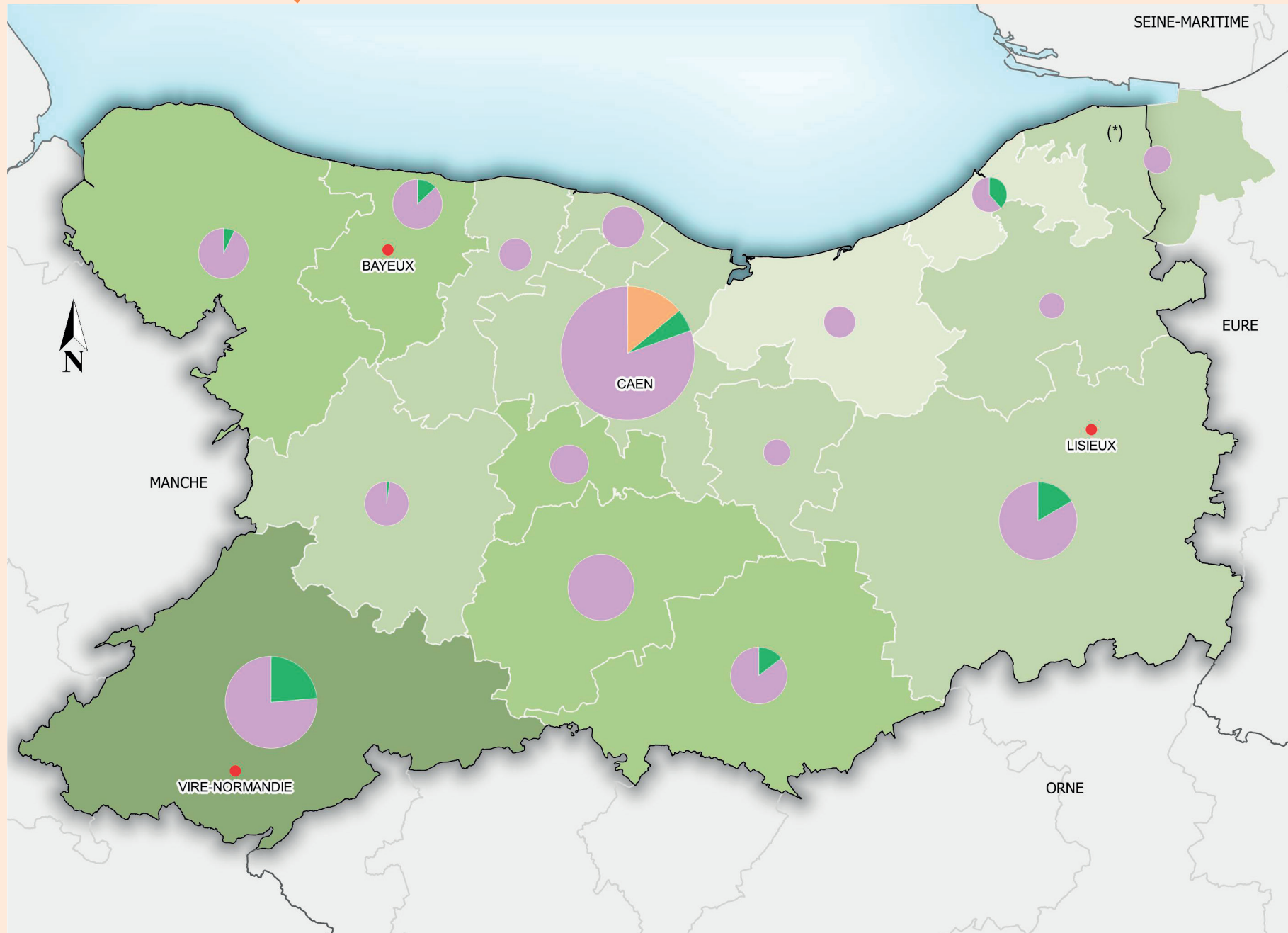
Part de logts aidés dans le parc total de logts

- > 5 ‰
- 2.5 à 5 ‰
- 1 à 2.5 ‰
- < 1 ‰

0 5 10 km



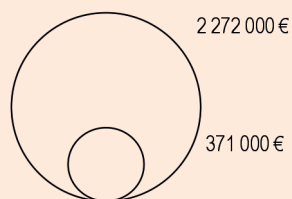
Sources : ©IGN-BD Carto® - Infocentre Anah - INSEE



ANAH - Logements aidés en 2022 par type de travaux

Les aides de l'Anah ont principalement favorisé des travaux de rénovation énergétique (dont MaPrimeRénov Sérénité) : 53 % des dossiers de PO sous l'effet combiné du PIG de Caen la mer et de celui du Conseil Départemental lancé à l'automne 2022. Les dossiers « autonomie » représentent quant à eux 46% des dossiers de PO.

Montants de subvention Anah (€)



- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Autonomie
- Energie
- Habitat dégradé

(* Pour la CC du Pays de Honfleur-Beuzeville, le bilan 2022 ne porte que sur la partie calvadosienne de la CC.

□ Département du Calvados

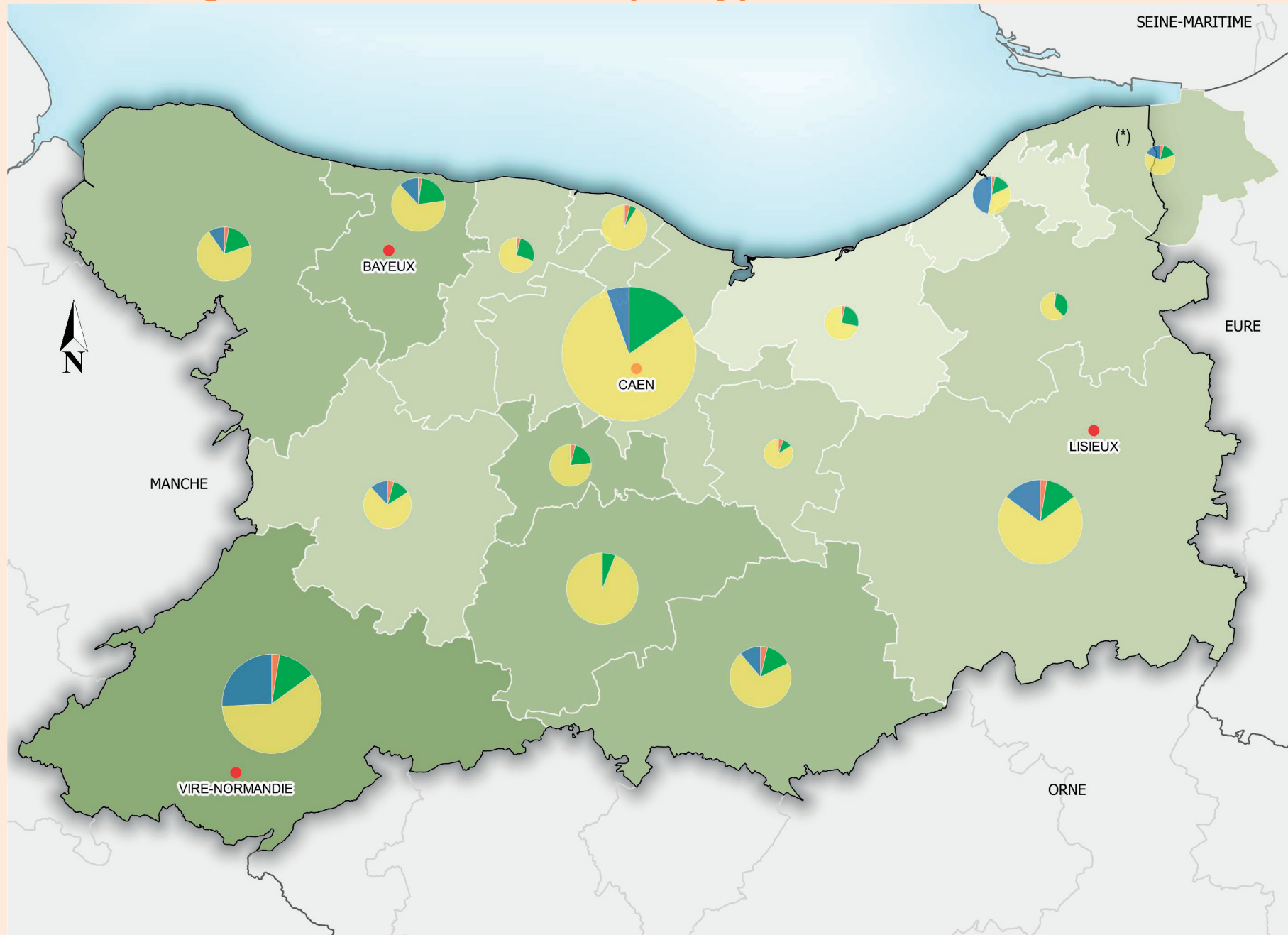
Part de logts aidés dans le parc total de logts

- > 5‰
- 2,5 à 5‰
- 1 à 2,5‰
- < 1‰

0 5 10 km

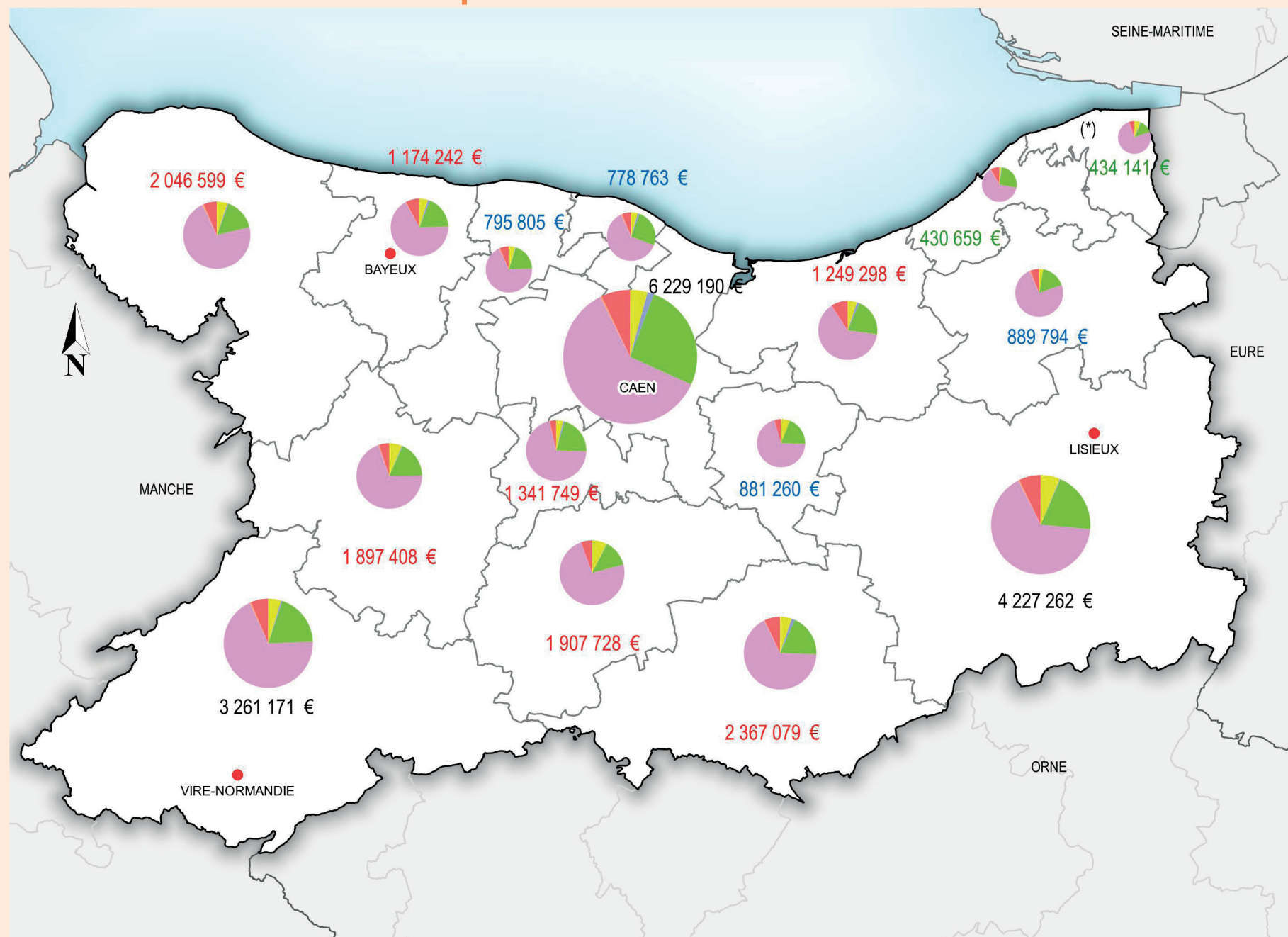


Sources : ©IGN-BD Carto® - Infocentre Anah - INSEE

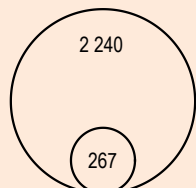


MaPrimeRenov' en 2022 par intercommunalité

Au 1er janvier 2020, MaPrimeRenov' (MPR) a été créée. Elle est le fruit de la fusion de l'aide « Habiter Mieux Agilité » de l'Anah et du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE). En 2022, pour le Calvados, ce sont près de 7400 dossiers qui ont bénéficié de MPR pour un montant de subventions de plus de 24 M€.



Nbre de gestes engagés



Montant de la subvention

- Moins de 500 000 €
- 500 000 à 1 000 000 €
- 1 000 000 à 2 500 000 €
- 2 500 000 à 5 000 000 €

(*) Pour la CC du Pays de Honfleur-Beuzeville, le bilan 2022 ne porte que sur la partie calvadosienne de la CC.

□ Département du Calvados

Type de travaux

- Audit et AMO
- Ventilation
- Rénovation Globale
- Isolation
- Chauffage et chauffe-eau
- Divers

0 5 10 km



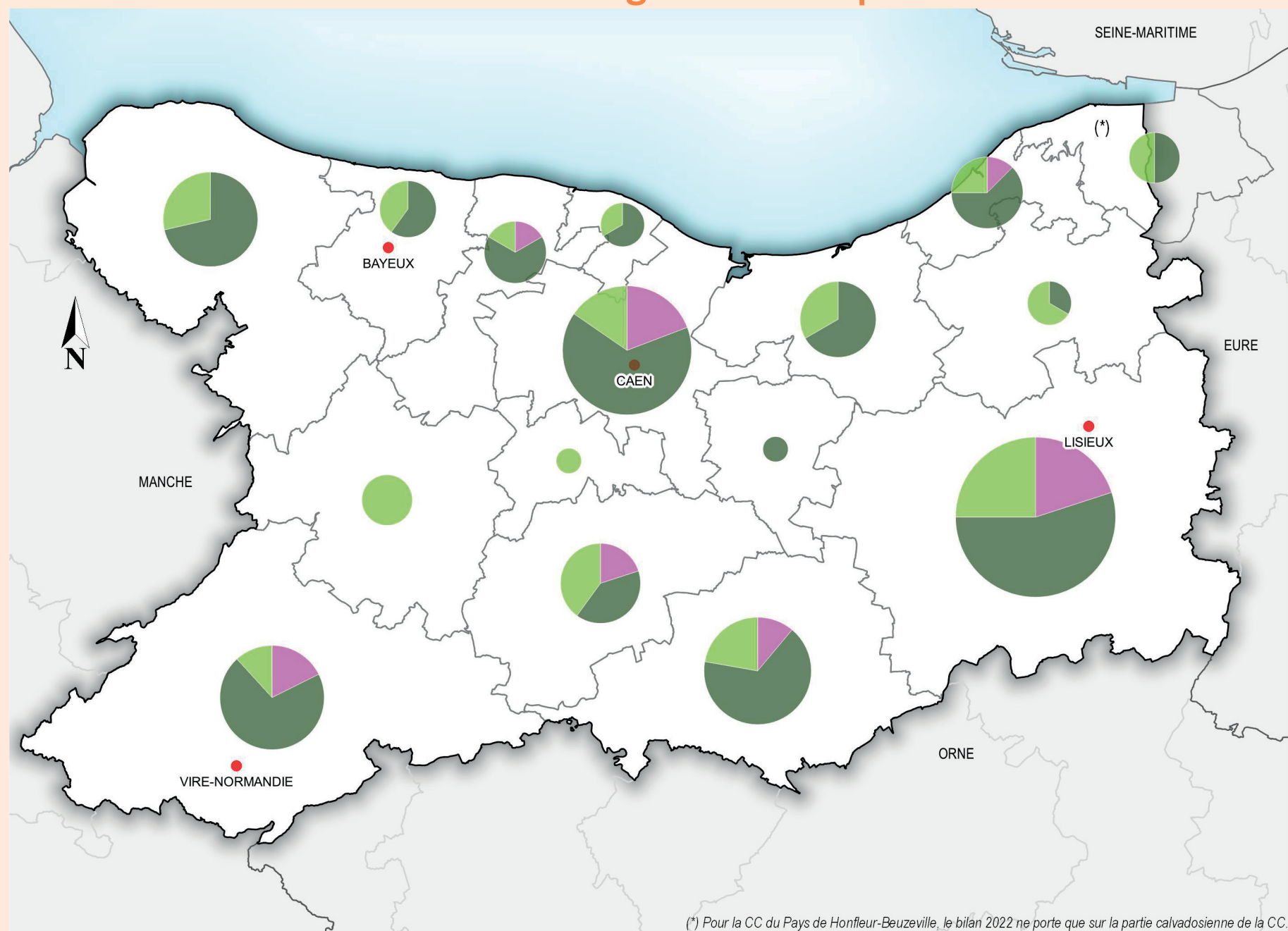
Sources : ©IGN-BD Carto® - DDTM14/SeCAH

Action du PDLHI sur l'habitat indigne en 2022 par intercommunalité

La DDTM anime et pilote le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) et en assure l'organisation matérielle. Elle élabore notamment un plan d'actions pluriannuel, validé par les membres, et assure la veille juridique et l'information des partenaires. Elle accompagne également les maires et présidents d'EPCI pour les procédures relevant de leurs compétences (péril, incurie, infractions au règlement sanitaire départemental). Elle appuie enfin l'ARS pour les procédures relevant de la compétence du Préfet, en particulier les situations d'insalubrité et de saturnisme.

Au 1er janvier 2021, les polices en matière de LHI ont évolué. En effet, l'ordonnance n°2020-1144 du 16 septembre 2020 et le décret n°2020-1711 du 24 décembre 2020 précisent les nouvelles modalités. Celles-ci visent à :

- harmoniser et simplifier les polices administratives,
- répondre plus efficacement à l'urgence,
- favoriser l'organisation de la LHI au niveau intercommunal.






Les Programmes Locaux de l'Habitat

Le programme local de l'habitat (PLH) est le document de synthèse qui formalise les politiques de l'habitat à l'échelle d'une intercommunalité. Outil de planification et de programmation, il définit pour 6 ans le programme d'intervention sur l'EPCI. Le PLUi-H comporte un volet habitat valant PLH qui précise les actions et opérations d'aménagement.

A noter trois PLH en cours d'études en 2022 (dont l'approbation interviendra en 2023)

- le PLH de la CC du Pays de Honfleur-Beuzeville et le PLUi-H du Pays de Falaise prescrits en 2019 et dont les études sont en cours
- le PLH de Bayeux Intercom qui a été prescrit en octobre 2020
- le PLH de la CA Lisieux Normandie, prescrit en juin 2021
- les volets « habitat » des PLUi-H de la CC du Pays de Honfleur-Beuzeville et de Lisieux-Normandie sont valables uniquement sur les anciens périmètres de ces deux EPCI.

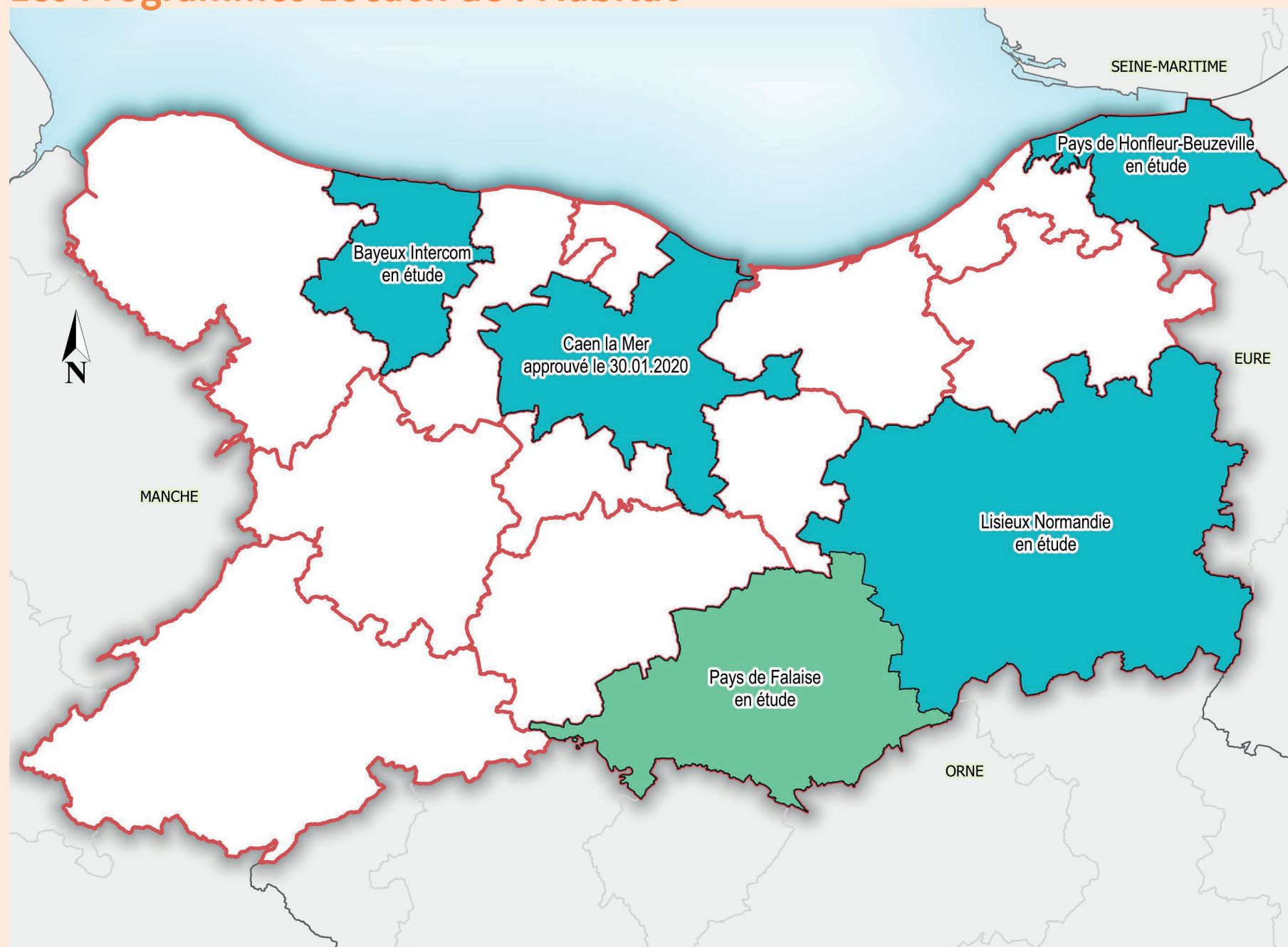
Des PLUi-HM (Habitat et Mobilités) sont en cours d'étude sur les EPCI de Caen La Mer et du Pays de Falaise.

-  Intercommunalités
-  PLH
-  PLUi valant PLH

0 5 10 km



Sources : ©IGN-BD Carto®
DDTM14



Quartiers prioritaires de la politique de la ville

Dans le cadre du programme NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) 2014-2024, le Calvados compte un quartier ANRU d'intérêt national (Lisieux Hauteville) et deux d'intérêt régional (Caen - Chemin Vert et Honfleur - Canteloup) retenus parmi 11 autres en Normandie.

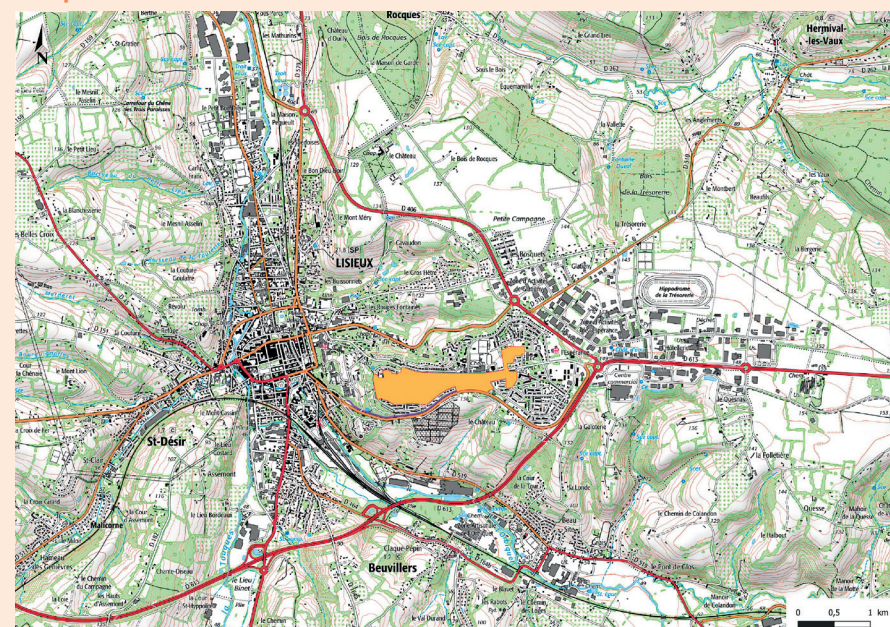
Les Quartiers Prioritaires de la Ville concernent quant à eux, les communes de Caen, d'Hérouville-Saint-Clair et de Colombelles.



Sources : ©IGN-BD Carto® - CGET

Quartiers prioritaires de la politique de la ville

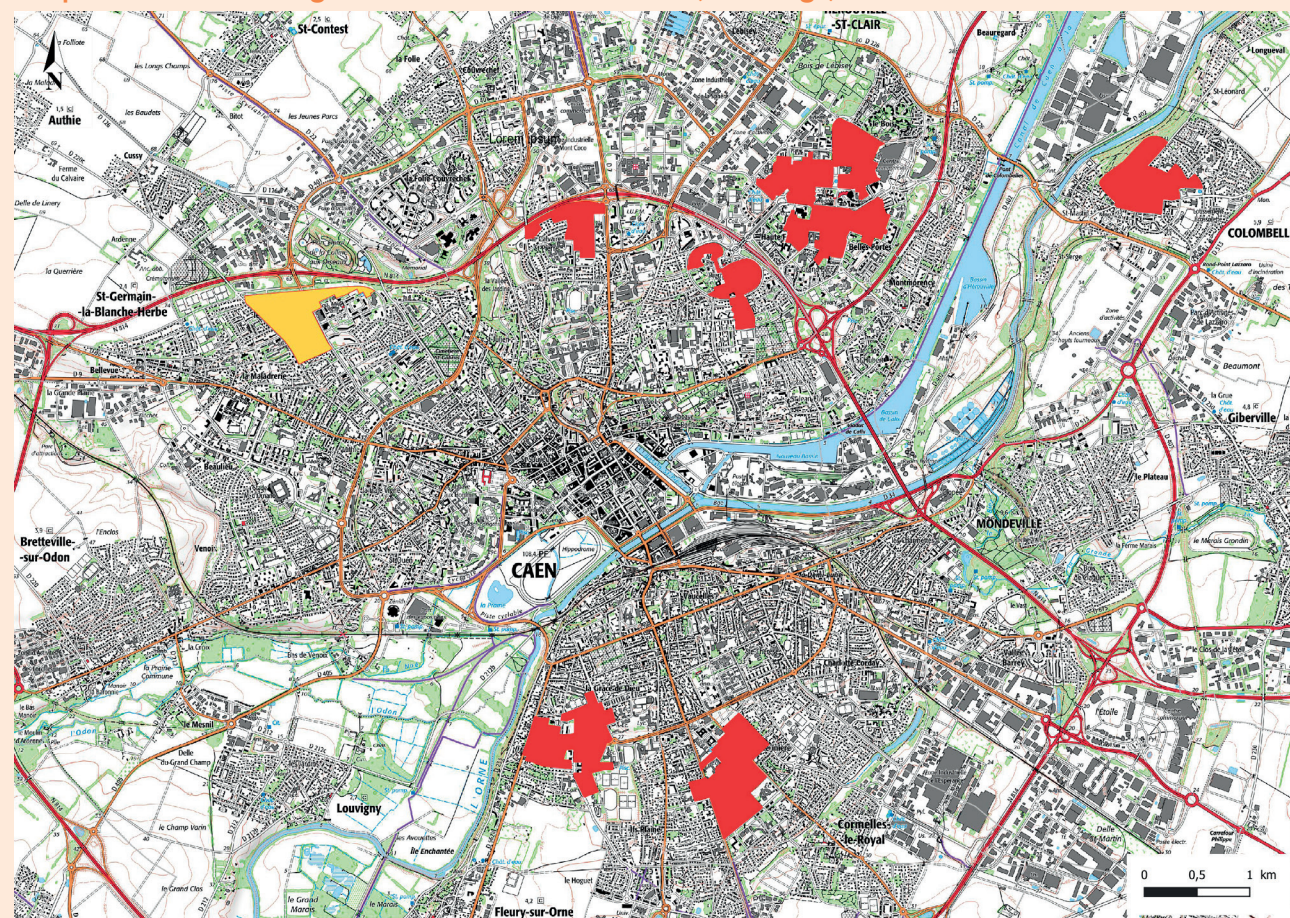
Le quartier d'intérêt national de Hauteville à Lisieux



Le quartier d'intérêt régional du Canteloup - Les Marronniers à Honfleur



Le quartier d'intérêt régional du chemin vert à Caen (en orange)



Les autres quartiers prioritaires de Caen, Hérouville-Saint-Clair et Colombelles (en rouge)

Les obligations du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage

Le schéma départemental est un document co-signé par l'État et le Département, qui établit pour 6 ans un ensemble de réponses relatives à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage adaptées au plus près des territoires.

Le volet « accueil et habitat » définit les obligations et préconisations en termes de réalisation d'aires permanentes d'accueil, d'aires de grand passage, d'aires mixtes et de terrains familiaux locatifs.

Le schéma départemental d'accueil a été signé par le préfet et le président du conseil départemental le 26 avril 2018 (publié au RAA le 2 mai 2018). Il a fait l'objet d'une révision partielle approuvée le 2 juillet 2021.



- Communes
 - Intercommunalités
 - Arrondissements
 - Aires réalisées**
 - Aire de grands passages
 - Aire mixte
 - Aire permanente d'accueil
 - Aires à réaliser**
 - Aire de grands passages
 - Aire mixte
 - Terrain familial
 - Terrain familial ou habitat social adapté
 - Création d'une aire de grand passage sur ce secteur
- 0 5 10 km

Au 31/12/2022	Aires réalisées	Aires à réaliser
Aire permanente d'accueil : 444 places	444 places	0
Aire de grand passage : 11 aires (soit 30 ha)	6 aires (soit 15 ha) réalisées (50%)	5 aires (soit 15 ha) non réalisées (50%)
Aire mixte : 5 aires (soit 5 ha)	2 aires (soit 2 ha) réalisées (40%)	3 aires (soit 3 ha) non réalisées (60%)

Sources : ©IGN-BD Carto® - BD Topo® - DDTM14

Démarche de mise en conformité Agendas d'Accessibilité Programmée des établissements publics (Ad'AP)

Le préfet préside la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), dont la mission est d'éclairer l'autorité de police, notamment le maire, dans l'exercice de sa compétence dans la gestion des établissements recevant du public (ERP). La CCDSA émet des avis sur dossiers mais également lors de visites sur site.

Dans le Calvados, la CCDSA se décline, par thème, en sous-commissions spécialisées.

La DDTM assure le portage de la politique d'accessibilité dans le département. A ce titre, elle suit notamment la mise en place des plans d'aménagement de la voirie et des espaces publics (PAVE) élaborés par les communes de plus de 1000 habitants.

